

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 30 septembre 2019**

Objet

**Avenant n° 2 –  
Versement d'une  
subvention  
exceptionnelle à  
l'association  
UNIRE.  
Autorisation**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 24 septembre 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Étaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,  
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,  
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT,  
Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY,  
M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAUT, Mme HERMENT,  
M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. DROILLARD, M. LE BARS, M. BUTEL**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN  
M. LERAUT à Mme N. LACUEY  
Mme FEURTET à M. ROBERT  
M. HADON à M. BUTEL**

Absent:

**M. LEY**

**MME N. LACUEY a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 18 décembre 2017, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer une convention concernant l'association UNIRE pour une durée de quatre ans.

Cette convention multi-partenariale (CAF de la Gironde, Conseil Départemental, ville de Floirac, association UNIRE) précise les relations entre les quatre signataires dans la mise en œuvre du projet d'animation de la vie sociale du territoire.

Pour l'année 2019, la ville de Floirac s'est engagée sur le financement d'une subvention sociale de 180 000 euros.

Lors de son Assemblée Générale du 14 juin dernier, l'association UNIRE issue de la fusion des centres sociaux floiracais, a présenté un résultat 2018 déficitaire d'un montant de -30 703 euros.

Le bilan de l'association montre également la diminution des fonds de réserve.

Pour rappel, les conditions d'équilibre budgétaire ont été impactées par le coût du processus de fusion qui s'est élevé à 26 000 euros. A ce jour, le budget 2019 d'UNIRE reste très difficile à équilibrer. En effet, au-delà des financements déjà sollicités, l'association doit trouver de nouvelles subventions afin d'éviter un déficit estimé à - 43 000 euros à la fin de l'exercice 2019.

Monsieur le Maire souligne l'importance de l'association UNIRE qui est porteuse de nombreux projets d'animation de la vie sociale à Floirac.

Elle promeut, soutient et favorise le développement et le fonctionnement d'activités d'ordre social, sportif et culturel, ouvertes en priorité à l'ensemble de la population de Floirac.

Elle se veut aussi un outil collectif d'expression, de formation, de création et de réussite dans un cadre de développement durable et en référence aux principes fondateurs des mouvements d'éducation populaire.

Sans soutien financier complémentaire, l'association UNIRE ne peut pas poursuivre en l'état l'ensemble de ses activités d'animation de la vie sociale sur le territoire de Floirac.

Afin de traiter cette difficulté budgétaire, un comité de pilotage concernant la situation Budgétaire de l'association UNIRE a eu lieu le mardi 18 juin. Celui-ci a été précédé par une réunion des financeurs de cette association le 14 juin 2019.

Il résulte de cette séquence de travail et d'échanges, une proposition pluri-partenariale de soutien financier exceptionnel pour 2019 qui s'établit comme tel :

CAF : 25 000 euros

Département : 10 000 euros

Ville : 10 000 euros

Un avenant numéro 2 à la convention est rédigé à cet effet.

En conséquence, sur la base de la convention du 6 février 2018, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant numéro 2 précisant les modalités de versement de la subvention exceptionnelle de 10 000 euros pour l'année 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la délibération du 16 décembre 2017 qui approuve la signature d'une convention avec l'association UNIRE ;

Vu le projet d'avenant ci-joint ;

Vu la commission Sport Jeunesse Citoyenneté Démocratie participative en date du 19 septembre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant numéro 2 à la convention quadriennale précitée.

**AUTORISE** le versement de la subvention exceptionnelle de 10 000 euros au bénéfice de l'association UNIRE.

**DIT** que les crédits seront inscrits au chapitre 65, à l'article 6574 du budget primitif 2019.

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	<b>32</b>
Pour :	<b>32</b>
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
**A la Mairie de FLOIRAC, le 1<sup>er</sup> octobre 2019**



*Le Maire,*